

LE PEUPLE

DE LYON



ABONNEMENTS

Journal socialiste paraissant le Samedi

BUREAUX

Un an 6 fr. | Six mois 3 fr.

ORGANE des TRAVAILLEURS

120, rue Garibaldi, Lyon

(Les annonces se traitent à forfait)

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus. — Adresser les correspondances à M. le Directeur du PEUPLE

Vente en gros : M^{me} Evrard, 23 rue Thomassin, Lyon

L'éloquence de Panosse MOUTET

ENCORE LE MAIRE LUCULLUS DE ROANNE

LA SEMAINE COMIQUE ILLUSTRÉE

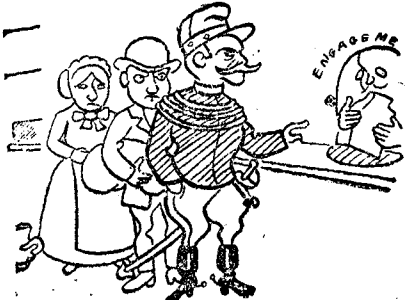
LA SEMAINE COMIQUE

LES MÉCONTENTES



Alors le nouveau pape est nommé?... C'est assommant!... de quoi râlent-ils maintenant au bureau?...

LE RECRUTEMENT



Pour faciliter le recrutement le ministre de la guerre décide que tous les engagés pourront amener leur payse sous les drapeaux. On espère ainsi arriver à doubler les effectifs en quelques mois.

CONSEILS GÉNÉRAUX



A la fin de la session, les présidents des conseils généraux se font photographe dans la simple attitude qu'ils désirent voir copier plus tard quand le pays reconnaissant édifiera leur statue.

LA DÉCENCE DES RUES



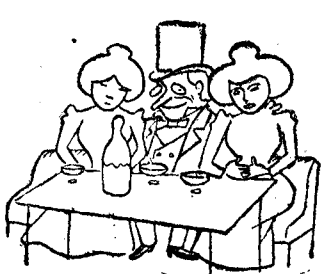
Le sénateur Bérenger vient de faire aux gardiens de squares une importante commande de feuilles destinées aux Vénus et Danaës qui les encombreront.

VILLÉGIATURE



— Il est propre le chalet des Dufourneaux... ils ont eu beau m'inviter je répéterai à tous leurs amis qu'ils n'ont qu'un chalet de nécessité!...

L'EMBARRAS DU CHOIX



— Eh bien, mon petit père, décidez-vous!
— Je suis embarrassé comme un cardinal au Conclave et ne sais à quels saints me vouer!

PIÈCES UNIQUES



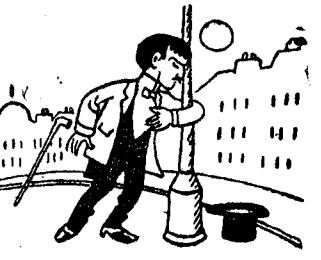
M. Etina le fumiste truqueur de Montmartre, monte un établissement d'antiquités et offre de vendre au Louvre pour commencer 1^{re} l'épée de Damoclès 2^e le casque de Bellésaire.

LE DERNIER CONCLAVE



— « On ne peut se faire une idée exacte des combinaisons plus ou moins mystérieuses auxquelles ce dernier Conclave a donné lieu. Chaque jour il y eut de mystérieux entretiens sous l'ombre du Vatican. » (Les journaux).

AH! MON BEAU CHATEAU!



— Chouette!... c'est là qu'on tout tourne!... Quand mon château de Maseux va passer, j'pourrai rentrer m'coucher!

LA QUESTION MANDCHOURIENNE



— Êtes-vous heureux d'avoir un chemin de fer transmandchourien!...
— Heu! Heu!... C'est une voie qui ne nous transporte pas encore!...

Le "Peuple" est COMPOSÉ et TIRÉ par des Ouvriers syndiqués.

CONSCIENCE ET ORGANISATION

Si partout où le développement industriel a aggloméré une masse ouvrière elle arrive sûrement à la conscience de ses droits et à l'organisation tant syndicale que politique, l'anarchisme ou le simple esprit de négation et de révolte faisant place à l'idée socialiste, ce progrès ne s'est entièrement accompli que dans les trop rares régions et lieux de production active et de grande industrie.

C'est à des degrés divers et moindres que le reste, la grande majorité du prolétariat, est entraîné par le mouvement socialiste. La France s'attarde à la culture parcelleuse, à la petite industrie, au petit commerce. La plupart des prolétaires des villes et des campagnes sentent cruellement, mais ne discernent qu'imparfaitement le mal qui les tourmente, la tyrannie qui les opprime. Et quand l'excès du mal suscite la révolte, ils ne penseront tout d'abord qu'à briser le bâton qui les blesse, à frapper le tyran, le maître immédiat dont l'insolence, la dureté, l'arrogance au gain les ont si longtemps provoqués. Nous n'avons pas à les suivre, mais à nous les assimiler et ce n'est pas à nous, en tous cas, à répudier, dans leur défaite, ces révoltés, ces vaincus de la révolution, socialistes d'instinct et de sentiment, ou anarchistes si l'on veut, en tous cas révolutionnaires. Ils sont déjà, ils deviendront des nôtres; et quand ils tombent c'est pour notre cause.

Nous voudrions, certes, plus de préparation et de réflexion, plus de résultats et moins de victimes. Toute notre politique socialiste y tend. Elle a pour objet de substituer à l'acte individuel et vain l'action collective concertée et coordonnée de la classe ouvrière. Des avantages éphémères ne nous consolent pas des longs lendemains de revanche et de répit de l'ennemi. Nous voulons éviter des catastrophes et aussi des souffrances.

Nous savons que si notre propagande donnait, ne fût-ce qu'à une forte minorité du prolétariat, conscience socialiste et organisation, nous n'aurions du moins plus de recul à craindre et pourrions tout oser. Il n'y aurait plus alors d'activité si localisée ou spontanée qu'elle parût, qui ne fût partie intégrante de celle de la Confédération du Travail pour le syndicat, de celle du parti pour le Comité ou groupe socialiste. Et à chaque coup frappé par eux, pour la classe ouvrière et le socialisme, ce seraient le patronat, le capitalisme, la réaction qui seraient frappés.

Il n'y aurait plus d'engagement, de combat qui ne fût comme un préliminaire des batailles décisives.

Nos adversaires ne sont pas si sots ni aveugles qu'ils ne le comprennent et ne le voient.

Leur politique est de nous prévenir, de nous battre en détail ou de nous écraser avant que nous ne soyons arrivés à une préparation suffisante. Ils cherchent aussi, par ruse, à nous faire dévier de notre chemin, à nous égarer et à nous tendre le piège de compromission avec le pou-

voir et les partis bourgeois afin de nous aliéner la confiance populaire.

Ils se rendent si bien compte du péril, qu'ils courent au refuge, quel qu'il soit où ils croient se mettre à l'abri.

La bourgeoisie, pour se garer, s'est faite cagote en 1848, bonapartiste en 1851, se fait aujourd'hui militariste, papiste et césarienne, et nous aurions plus à craindre si elle n'était en irrémédiable décadence.

Il faut donc nous hâter et ne perdre ni un instant ni un effort. Ce n'est pas plus dans les combinaisons de l'égoïsme et de l'ambition que dans des contemplations doctrinaires qu'il nous faut nous abstraire et nous perdre. Bien coupables seraient ceux qui, dans la situation actuelle, instruits par l'évidence des faits, voudraient nous engager dans de funestes expériences de gouvernement avec la bourgeoisie, ou qui, sans abdication aucune, et conservant nos forces organisées, ne chercheraient pas dans leur union, dans leur unité, dans la constitution organique vivante du Parti, l'arme nécessaire de défense, l'instrument efficace d'éducation, d'organisation, d'émancipation du prolétariat.

Edouard VAILLANT, Député de Paris.

Bataille

A Travers la Semaine

Cette semaine est féconde en incidents et en commérages de presse.

Nous avons eu, dimanche dernier, le discours-programme de M. Combes, discours annoncé à grand fracas depuis des semaines.

Ce discours, que trouvent merveilleux tous les membres et tous les bénéficiaires du bloc, ne nous apprend rien de nouveau. M. Combes a tout simplement promis d'être ce qu'il a été. Voilà qui va nous faire une belle jambe, à nous qui avons toujours pensé qu'il n'est qu'un fumiste comme les autres.

Il a voulu affirmer qu'il maintiendrait énergiquement la loi sur les associations. Je le crois! C'est une vraie blague.

Nous avons et nous aurons toujours une armée de curés et d'abbés dans les 36.000 communes de France.

Nous avons et nous aurons toujours plus de 10.000 professeurs congréganistes enseignant à plus de 1.300.000 enfants des deux sexes du peuple de France.

Nous avons et nous aurons toujours le budget des cultes, l'ambassade au Vatican, les crédits aux missionnaires, etc.

M. Combes nous la baille belle avec son anticléricalisme de charlatan!

Nous avons eu lundi soir, à Paris, une horrible catastrophe.

Deux trains du Métropolitain ont été incendiés dans un tunnel. On annonce 90 morts et près de 50 blessés, plus ou moins grièvement.

Une telle catastrophe est un malheur public. En la circonstance, elle frappe surtout la classe ouvrière. Les trois quarts des victimes sont des ouvriers revenant de leur travail.

Mais peut-on concevoir une telle catastrophe?

Peut-on concevoir que, dans une entreprise pareille, aussi colossale, les moyens de secours et de sauvetage ne soient pas mieux organisés?

Peut-on concevoir qu'une telle catastrophe puisse se produire, que l'Etat bourgeois n'ait pas exigé de la Compagnie capitaliste toutes les garanties nécessaires, toutes les mesures de préservation indispensables?

Non! Et cependant, il est avéré aujourd'hui qu'une telle catastrophe, aussi horrible, qui permettra aux arlequins officiels de verser des larmes de crocodile sur les tombes des victimes, est due à l'incurie des capitalistes exploitants.

PORTRAIT RESSEMBLANT

LE TRIPLE



Marius MOUTET

Avocat-barnum
Candidat perpétuel de la Lucullus
Ancien marchand de trois-six

Caporal d'Augagneur à Lyon. Une des colonnes de la Lucullus dans l'empire de Victor Embaudrache 1^{er}. A reçu déjà plusieurs vestes. Compte sur une candidature à Saint-Etienne. Voudrait le siège de Piger que lui ont fait entrevoir les Lucullus... de Saint-Etienne. Est venu dans ce but plaider contre le Peuple de la Loire et Piger.

Combat la veuve et l'orphelin, au lieu de les défendre. On l'a vu dans l'affaire du Peuple de la Loire.

Dérobe sa lacheté légendaire sous sa robe d'avocat. Profite de sa robe d'avocat pour dire sur ses adversaires les plus insolentes et les plus fausses calomnies.

A reçu pour cela, du reste, de son confrère Boulu, ancien secrétaire d'Augagneur, plusieurs paires de claques, dans la salle des pas perdus du Palais de Justice de Lyon. A fui lâchement.

Avec son insistance d'ambitieux féroce, à la recherche de la plus petite parcelle de réclame, avait demandé aux mineurs grévistes de Saint-Etienne, pour l'affaire de la rue Gérodet, de les défendre en correctionnelle. Offrait son concours gratuitement. Seulement, il venait tous les matins, pendant une dizaine de jours, chercher quinze francs à la Bourse du Travail de Saint-Etienne pour payer son hôtel!

Un bon avocat de Saint-Etienne se faisant payer, eût coûté moins cher, sans doute! Et les mineurs, avec Panosse (1) Moutet, n'ont eu qu'un bafouillon, qui les a fait condamner!

En un mot, arriviste forcené, qui n'arrivera jamais. Se monte le cou. Mais n'a rien dans la cervelle.

Figure à gilles. En aura bientôt son compte.

N. D. L. R.

(1) Panosse est un terme lyonnais qui veut dire à la fois imbécile et fat.

En effet, il n'y aurait pas eu de victimes si le tunnel eût été éclairé normalement — c'est l'obscurité qui a créé l'affolement fatal des voyageurs — et si ce dit tunnel avait eu des cheminées d'aération. On sait que les victimes sont mortes asphyxiées par la fumée.

Tout cela démontre qu'en régime capitaliste et bourgeois l'on ne s'occupe que d'une chose : réaliser des bénéfices, faire des affaires, amasser des millions aux dépens du peuple que l'on dépouille et que l'on tue sans vergogne, à l'abri de toute impunité.

Nous avons encore, en ce moment, devant les assises de la Seine, l'affaire Humbert. Voilà bien une affaire qui est instructive pour l'histoire des mœurs bourgeoises et financières sous la troisième République.

C'est à la pelle que l'on remue la pourriture sociale dans ce procès, qui n'a de pareil que celui du Panama!

Ce sont tous les gros bonnets de la République bourgeoise qui se trouvent compromis : députés, sénateurs, ministres, magistrats, officiers ministériels, banquiers, etc., sont sur la sellette et dansent un cake-walk peu ordinaire aux yeux du public ébahi.

On apprend que l'ancien ministre de la Justice Gustave Humbert ne valait pas mieux que son fils Frédéric et que son successeur Monis.

On apprend que le ministre actuel VALLE a été le valet de l'usurier juif Cattani et qu'il a touché de ce dernier

233.000 francs pour le défendre contre les Humbert qu'il voulait escroquer !

Comble des comble !... On apprend même par la bouche de la fameuse comédienne qu'est Thérèse Humbert, que le ministre Pelletan a travaillé loyalement pour son mari Frédéric et que ce dernier l'a payé royalement.

Et ils sont légion les gros bonnets de l'assiette au beurre qui écopent dans ce procès sensationnel, sans parler de l'ancien ministre Flourens, du procureur Bulot, de l'ancien conseiller Jœquien ou de l'ancien président Deschanel !...

Et dans tout cela, l'on n'entend parler que de millions... alors que tant de pauvres diables sont obligés de coucher à la belle étoile parce qu'ils n'ont pas dix sous dans leur poche !

La moralité de cette affaire peu ordinaire est bien simple :

On poursuit les Humbert parce qu'ils ont escroqué des millionnaires. S'ils eussent exploité ou escroqué des travailleurs, on les eût décorés au lieu de les poursuivre. Jules DELMORES.

MOTS DE COMBAT

La raison rayonnant partout, par dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'avènement de la Révolution française et la constitution de la fraternité universelle sur le globe.

LAMARTINE.

—
Sous prétexte de développer en eux l'amour de la patrie, les institutions officielles enseignent aux enfants que leur nation est la première entre toutes et que cette prééminence indiscutable elle la doit aux institutions et au gouvernement que le monde lui envie.

MOLINARI.

—
Tant qu'encourageant le pauvre à augmenter l'effort de la nation, on ne lui aura pas fourni les moyens d'élever ceux qu'il a engendrés, tant qu'il ne sera assisté qu'en monnaie de singe, viande creuse et félicitations de philanthropes, qu'il écoute goguenard, et se garde comme de la peste de pluraliser sa graine : viande à caserne, viande à bagne, viande à trottoir.

SEVERINE.

Chansons

LE SAIS-TU ?

Sais-tu, petit soldat qui va servir la France,
Pourquoi l'on te mène au combat ?
Pourquoi, le cœur joyeux, tu vas, plein d'espérance,
Vers les cités où l'on se bat.

Et pour quelles causes terribles
Tu fournis aux corbeaux de somptueux repas,
Après des carnages horribles ?
Non, soldat, tu ne le sais pas !

Sais-tu, petit soldat qui va servir la France,
Pourquoi l'on te mène au combat.
Pour qui tu vas, portant la mort et la souffrance
Vers les cités où l'on se bat.

Et pour quel héros magnanime
Tu plonges les humains dans la nuit du trépas,
Coyotant toi-même l'abîme ?
Non, soldat, tu ne le sais pas !

Car si tu le savais, tu trouverais des frères,
Parmi ceux que tu maudissais.
Tu voudrais leur aider à porter leurs misères
Tu qui les entretiens.

Et tu verrais leur cœur sublimé
Qui rêve comme toi de l'éternelle paix
Et cherche, de l'infamie épris,
A arracher le masque épais.

Tu verrais sur leur front briller une auréole
De justice et de liberté,
Vous chanteriez en chœur la douce barcarolle
De l'immense fraternité.

Et ta rude main prolétaire,
Pressant entre ses doigts celle qu'il te tendrait,
Tu verrais resplendir la terre
Sous le clair soleil qui lui traîne !

SPARTACUS.

LE CHARRETIER ET LE CHEVAL

Charretier brutal et féroce
Qui tapes sur la maigre rosse,
Au lieu de lui faire du mal,
Aime plutôt l'humble animal.

Les mêmes tâches sont les vôtres ;
Tous deux, sans répit, pour les autres.
Vous travaillez dans le brancard :
Viande à patron, viande à Macquart.

Oui, pour ton cheval, sois plus tendre ;
Vous êtes faits pour vous entendre,
Lui, la rue est son alleluia ;
Ta blouse, à toi, c'est ton collier.

Du même cuir on vous harnache ;
Du fardier où l'on vous attache,
Vous haletez dans le brancard ;
Viande à patron, viande à Macquart.

Pendant votre triste existence,
Tous deux vous trimez d'importance.
C'est ton compagnon, ton copain,
Et son avoine vaut ton pain.

Tes cheveux, comme sa crinière,
Blanchissent en la même ornière.
Vous vieillissez dans le brancard :
Viande à patron, viande à Macquart.

Quand vous succombez à la tâche,
Sous les yeux de la foule lâche,
Vos corps, de misère crevés,
Fraternisent sur les pavés.

On vous découpe, ou l'on vous scie :
L'équarrissage ou l'autopsie,
Quand vous tombez dans le brancard :
Viande à patron, viande à Macquart.

Jules JOUY.

Jurisprudence Ouvrière

Les Accidents du Travail

La cour de cassation vient de rendre un intéressant arrêt au sujet du calcul du salaire de base en matière d'accident de travail :

Quand, à côté du salaire proprement dit, l'ouvrier a droit à des allocations supplémentaires, celles-ci doivent être considérées comme participant du salaire et, par suite, doivent-elles, en cette qualité, entrer en compte dans le calcul de la rente à laquelle ont droit la victime de l'accident ou ses représentants ?

La solution de cette question devra être

affirmative ou négative suivant que ces allocations seront la rémunération d'un travail ou qu'elles constitueront le remboursement de dépenses que le travail a imposées à l'ouvrier.

C'est aux juges du fond qu'il appartient d'apprécier souverainement, à ce point de vue, le caractère desdites allocations, d'après les circonstances de fait dans lesquelles elles sont accordées, et sans être liés à leur égard par les conventions des parties.

Ils leur appartient notamment, en se plaçant au point de vue sus-indiqué, d'exclure du calcul de la rente les frais de nourriture payés à raison de tant par jour au restaurateur chez lequel l'ouvrier prenait ses repas quand il était employé hors de l'usine.

Pour Jacques Bonhomme

Les cœurs prolétaires peuvent se gonfler d'espérance, en attendant les jours prochains où il sera loisible aux travailleurs de gonfler leur appareil digestif avec autre chose que des paroles ronflantes.

Voici qu'après les pères de l'Eglise, Guillaume II, de Mun, Jaurès, Léon XIII, Rouanet, Nicolas II, Millerand et autres Delcassé, tous grands philanthropes, viennent de se révéler d'autres nobles altruistes.

Il est aujourd'hui avéré que les plus remarquables esprits de ce siècle, qu'ils soient couronnés ou étagés sur les marches d'un trône, que leur pouvoir soit temporel ou spirituel, gémissent comme il sied de gémir officiellement sur la misère ouvrière et ses conséquences.

Bien entendu, il est d'usage, dans ces milieux initiés au mystère des hautes idées morales, de négliger totalement la recherche des causes de cette misère — causes trop grossièrement matérielles.

Mais que de belles déclamations pour essayer de remplacer la vieille chanson qui, toujours harmonieusement — trop chaleureusement quelquefois — berça la misère des peuples.

Et, reprenant le thème favori de certains pères de l'Eglise, feu Léon Pécchi, en de sérieux encyclopiques, tonna contre les riches, tout en arrondissant le formidable chiffre des millions de la papauté, Guillaume II, de Mun et autres tendres cœurs, s'émurent à la pensée d'une législation internationale du travail, et le congrès de Berlin qu'ils provoquèrent consacra le principe — mais le principe seulement — de cette indispensable réforme.

Jaurès, Delcassé, Waldeck et Millerand fulminèrent virilement contre le cléricalisme et voulurent améliorer le sort de la classe ouvrière, mais surent se souvenir à temps que le moment opportun n'était pas venu ; quand au petit père Nicolas II, il ne trouva pas de moyen plus éclatant pour prouver ses intentions, très, très pacifiques, que d'augmenter encore et toujours ses armements, qu'en esprit positif il expérimenta très souvent sur ses moujiks par trop turbulents.

L'Angleterre — pays civilisé s'il en fut — vient d'augmenter les effectifs de son armée, vite, pour célébrer les bienfaits de la paix et de l'arbitrage... à coups de canon.

Loubet le pieux se véhicule à Londres, suivi presque aussitôt par les esprits de large envergure qui sont l'honneur du Parlement français.

Quoi de mieux et de quoi se plaindrait Jacques Bonhomme européen ? Tous ces privilèges ne sont-ils pas mus par de hauts sentiments de Justice, de fraternité, de lumière et de vérité.

Hélas ! c'est la vérité qui est décevante, tout comme la justice et la lumière.

La vérité, malgré tous les discours redondants et les solennelles consécration de principes : abolition du paupérisme, désarmement général, déchéance des dogmes religieux.

Eh bien ! c'est la misère sans cesse grandissante, c'est le militarisme chaque jour plus redoutable dans chaque pays épuisé de paix armée. et c'est aussi partout la toute-puissance superbe de tous les abrutissements religieux.

Voilà, dans ses grandes lignes, ce qu'est la réalité présente.

Mais Jacques Bonhomme n'est-il pas habitué à savoir se contenter de peu, voire d'un rien. De simples fusillades.

Et puisque tous les principes sont saufs et que les hautes idées morales de la bourgeoisie, ont moralement acquis partout droit de cité, de quoi se plaindrait-il ?

Heureux Jacques Bonhomme.
Ferdinand FAURE.

République de Sang !

Sous l'égide d'un gouvernement d'action et de défense républicaine, on massacre les travailleurs qui réclament un peu moins de misère !

Continuellement en butte aux provocations odieuses dont ils sont l'objet, les grévistes qui protestent sont arrêtés, emprisonnés, condamnés par les tribunaux devenus cours martiales avec une sévérité inconcevable, tandis que les autres sont chargés, assassinés par l'armée paricide !

Et cette troisième République qui s'ilustre de plus en plus par les fusillades des travailleurs, cette troisième république bourgeoise qui se complait à faire crever de misère et de faim ce peuple pusillanime, trouve encore des adulateurs dans la classe prolétarienne grâce au battage de traites et de renégats qui ont capté sa confiance !

Et ce gouvernement, ces tribunaux, cette police, cette armée si tendres aux ennemis de la République et des travailleurs, deviennent inexorables et sans pitié pour ceux qui leur créent leurs jouissances, leur luxe et autres virus du parasitisme !

Ils se trouvera, j'en suis certain, quelques bourgeois masqués ou quelques renards casseroles pour défendre et diminuer la responsabilité du gouvernement dans les incidents d'Hennebont, sous le prétexte que sa chute amènerait un gouvernement réactionnaire qui commettrait ni plus ni moins de crimes que celui qui nous oppresse à l'heure actuelle !

Toute la différence se trouverait dans l'étiquette et dans les changements apportés dans le personnel des casseroles du ministère.

Aussi peut-on constater quel affreux silence est observé autour des assassinats d'Hennebont par la presse fondée, bourgeoise ou réactionnaire, voire même lucullus (celle-ci étant comprise dans la première catégorie).

Aucun des politiciens, aucun mouchard gouvernemental ne pourra profiter de ces fusillades, car les grévistes ont compris que le seul moyen d'être trahis est de se servir de traites !

Exemple : la grève générale des mineurs.

Impossibilité matérielle pour les ministres de se créer un tremplin électoral sur le sang versé par le gouvernement républicain.

Que les avides assietto-beurriers raient contre les Hennebontais, c'est compréhensible, mais ce qui est inadmissible, c'est qu'il se trouve des soldats assez inconscients pour oser fusiller leurs frères de misère !

Et le bloc de défense de la République monarchique et massacrée recommencera demain la comédie anticléricale, transformé en Eminence rouge... rouge du sang du Peuple !

Et nos braves républicains du « bloc » marcheront sur les cadavres des travailleurs la main dans la main avec les égorgeurs !

Quant à nous, qui nous soucions fort peu des avantages que nous pouvons retirer d'un quelconque ministère, nous ne saurions passer sous silence ces fusillades... républicaines.

Nos amis sont nos frères de misère et seulement ceux-là, et nous mettrons à les défendre toutes nos forces, toute notre activité.

Nous sommes la classe des travailleurs qui lutte pour son émancipation totale, contre la classe des jouisseurs, et en aucune circonstance nous ne saurions applaudir à cette république bourgeoise, à cette république de sang !

Pierre DELOCHE.

Leur prétendue Réforme

Le pontife Jaurès qui, grâce à ses revenus augmentés de tous les petits bénéfices que lui procure sa situation de ténor ministériel, peut se permettre de longues contemplations accoudé à « la fenêtre grande ouverte sur l'humanité » vante dans un article publié par l'organe des 100.000 paletots stéphanois, les grandes réformes votées par le Parlement depuis la domestication du socialisme.

Parmi ces prétendues réformes, il nous cite la journée de huit heures pour les mines.

Les ouvriers mineurs qui ont eu l'occasion de lire les élocutions de Jaurès ont dû se demander si le charlatan du réformisme avait décidément perdu la tête, ou bien, dans le cas contraire, s'il n'avait pas l'intention de se payer celle des mineurs.

Voilà un projet de loi ouvrière qui dort dans la poussière des cartons et qui depuis de longues années revient tous les jours sur le tapis, comme d'ailleurs tous les projets de loi tendant à améliorer la triste situation de la classe ouvrière.

Les mineurs en font l'objet d'une de leurs principales revendications et ils réclamaient cette loi lors de la dernière grève.

Cette grève ayant échoué pitoyablement grâce aux agissements de la bande réformiste, les mineurs n'ont pu obtenir satisfaction sur ce point et sont obligés de faire exactement la même journée qu'ils faisaient auparavant.

Cela n'empêche pas Jaurès de dire que la Chambre a voté la loi des huit heures pour les mines et de se extasier sur ce qu'il appelle un grand résultat.

Quant à nous, mineurs, il ne nous est guère possible de constater une amélioration dans notre sort.

Nous pouvons dire que dans notre corporation, plus ça change, et plus c'est la même chose. Là où Jaurès voit de grands progrès, nous ne voyons absolument rien du tout. Nous constatons que comme toujours, les ouvriers mineurs gagnent un salaire de famine pour une journée excessivement longue, qu'ils sont astreints à un travail exténuant, en butte aux tracasseries continues des surveillants et des exploités.

Les déclamations de Jaurès pas plus que tout le tapage mené autour des congrégations n'ont pas le don de modifier cette situation.

Nous comprenons très bien que la comédie anticléricale qui se joue en ce moment et que Jaurès s'obstine à vouloir nous faire prendre pour une grande réforme démocratique n'est destinée qu'à nous faire oublier nos revendications.

Nous savons très bien aussi que nous n'avons rien à attendre de tous les réformistes quels qu'ils soient, et c'est pour quoi nous ne comptons que sur l'action révolutionnaire, seule capable d'arracher aux bourgeois les réformes toujours promises, mais jamais réalisées.

Claude GIRAUD.

Enquête dans les Mines

Poursuivant son enquête sur les bénéfices vraiment scandaleux de la plupart des sociétés minières, la Voix du Peuple donne cette semaine quelques chiffres sur la « Compagnie des mines de Courrières » dans le Pas-de-Calais.

On se rappelle que lors de la grève l'un des principaux arguments des Compagnies était que la production moyenne était en baisse. Aujourd'hui, il se trouve que les comptes-rendus de gestion faits aux actionnaires prouvent justement le contraire. Qu'on en juge par le compte-rendu ci-après on ne peut plus officiel :

Il résulte que l'extraction s'est trouvée réduite, la comme ailleurs, par suite de la grève qui a duré 34 jours. La production a donc été de 1.788.493 tonnes contre 1 million 984.917 en 1901, soit en diminution de 196.400 tonnes.

Il convient toutefois de faire remarquer que la mine n'a fonctionné que

267 jours en 1902 contre 301 jours en 1901 et que la production journalière moyenne s'est au contraire élevée, passant de 6.462 tonnes en 1901 à 6.698 tonnes en 1902, soit une augmentation journalière de 236 tonnes.

Dans ces conditions et sans la grève, la production totale de 1902 aurait pu atteindre 2.060.000, soit une augmentation assez sensible sur 1901.

Le nombre total d'ouvriers, jours et fonds réunis, est de 8.369 en augmentation de 322 unités sur 1901.

Le compte rendu explique ensuite que d'importants travaux ont été exécutés augmentant la valeur normale de la concession et ce, sans que les bénéfices s'en ressentent, au contraire.

Parmi les travaux accomplis le rapport signale que : Les gares de Billy-Montigny et d'Avron ont été agrandies et que 216 maisons d'employés et d'ouvriers ont été construites pendant l'exercice, ce qui démontre bien dans quelles conditions excellentes se trouve cette Compagnie.

Le produit brut des ventes s'est élevé à 25.739.125 francs, ce qui donne un prix moyen voisin de 15 francs par tonne en déduisant les consommations de la mine les dépenses d'exploitations se sont élevées à 17.735.761 francs, soit environ 10 francs par tonne, ce qui laisse un bénéfice industriel de 8.003.367 francs à quoi il faut ajouter l'intérêt des réserves diverses représentant 390.000 francs en chiffres ronds, soit en tout 8.632.037 fr. présentant finalement une diminution de bénéfices de 2.719.079 francs sur l'exercice précédent.

Cette diminution est due pour moitié à la grève, cause d'une diminution de production, et pour l'autre moitié à la diminution du prix de vente, compensé dans une petite mesure par l'abaissement du prix de revient.

Après avoir soldé tous les travaux neufs de l'année, il a été porté 1.635.180 francs aux fonds de prévoyance, la réserve statutaire étant au complet depuis longtemps, et distribué aux actionnaires un dividende de 100 fr. par titre.

Si la situation des actionnaires est bonne, par contre, celle des mineurs laisse fortement à désirer ; depuis la grève les salaires ont plutôt baissé, et malgré l'aveu de la Compagnie, la production moyenne a, comme nous l'avons vu, augmenté ; il n'en a été tenu aucun compte, au contraire, aux travailleurs.

En cas de conflit, que l'on ne vienne plus parler « de la triste situation dans laquelle se débat la production minière » ; nous saurons à présent que répondre, chiffres en mains.

P. D.

Le Procès du « Peuple »

Les Lucullus contre le Journal socialiste. — L'attitude de « panosse » Moutet. — La plaidoirie de M^e Mulsant. — L'intention des assietto-beurriers.

Lundi, est venu devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne le procès intenté par le sieur Gintzburger, co-directeur de la Tribune, de l'Eclair et des Cent mille Paletots, contre le Peuple, pour avoir raconté ce qui s'est passé devant le bureau de l'assistance judiciaire à propos de son affaire avec Mme veuve M...

Le sieur Gintzburger, beau-frère du petit lapin Soulié, palmé comme lui, poursuivait à la fois le gérant et l'imprimeur du Peuple.

C'était la troisième fois que l'affaire était appelée devant le tribunal. Les deux premières fois, notre ami B. Besset, gérant, était présent. Mais l'illustre Moutet, l'avocat des logeards radicaux de l'Eclairer brillait par son absence.

Or, lundi Moutet, étant enfin présent, s'est opposé à un renvoi demandé pour Besset, qui n'avait pu venir à l'audience. Seul donc, M. J.-B. Soulier, dans l'imprimerie duquel se compose et se tire le journal, a comparu.

Car, on le sait, contrairement à la jurisprudence et à tous les usages, le palmé Gintzburger, le beau-frère du Petit Lapin, poursuivait M. J.-B. Soulier, dans le but unique de l'effrayer et d'arriver à ce qu'il ne nous loue plus ni son matériel, ni son local pour l'impression du Peuple.

En un mot, le but de ces procès — car il y en a un autre du Petit Lapin, au nom de la Tribune, pour avoir dit que cette feuille gouvernementale était fondée — est clairement d'arriver à supprimer le Peuple, qui gêne la politique des frères... et les hommes de la Lucullus.

Ils n'y arriveront pas.

**

Le fameux Moutet — qui a eu 200 voix à peine, l'année dernière, comme candidat à la Guillotière — a donc la parole pour attaquer le Peuple et mettre sur un piédestal son client, le sieur Gintzburger.

Nous ne pouvons donner le compte rendu de cette plaidoirie aussi idiot que crapule. Ce serait donner aux frères... et aux Lucullus l'occasion maladroite de nous faire encore un procès aussi jésuitique que les deux autres.

Mais ce que nous pouvons dire, c'est que l'illustre Moutet, qui veut poser à l'avocat de talent, n'a réussi par cette plaidoirie qu'à se faire prendre pour un âne et pour un lâche.

Pour un âne, parce qu'il a fait preuve d'une ignorance crasse en matière de jurisprudence de presse. Il est établi, en effet, que l'imprimeur, dans un journal, ne peut être poursuivi correctionnellement quand il y a un gérant et il doit y avoir toujours un gérant.

Aux yeux des moins clairvoyants, M^e Mulsant a démontré que ledit Moutet ne connaissait absolument rien dans la question, à moins qu'il soit d'une flagrante mauvaise foi.

Pour un lâche, parce que, étant à la barre, ayant l'immunité de sa robe, il en a profité pour prendre à partie odieusement, ignominieusement, le citoyen Delmores, qui, n'étant pas partie dans le procès, ne pouvait lui répondre.

Jamais on a vu un avocat agir de la sorte et SALIR ainsi sa robe. Il faut être un Moutet — c'est-à-dire un arriviste

sans scrupule et sans honte — pour se permettre de tels procédés !

**

M^e Mulsant, dont le tact et la courtoisie pour ses adversaires aussi bien que pour ses clients, n'ont d'égaux que l'éloquence et les profondes connaissances juridiques, a ensuite la parole.

Il dit d'abord qu'il ne peut plaider pour le gérant, le citoyen Besset, qui, par suite d'un incident regrettable, n'est pas présent et fait défaut.

Il se présente donc pour M. J.-B. Soulier, imprimeur.

Nous n'entrerons pas non plus dans tous les détails de la plaidoirie éloquent et documentée de M^e Mulsant.

Nous devons nous borner à dire qu'il a merveilleusement prouvé, à la confusion de l'illustre Moutet, qu'il était impossible de poursuivre M. J.-B. Soulier, et il a apporté tous les documents nécessaires à cette démonstration, cités tous les arrêts qui établissent une jurisprudence constante et précise en ce cas.

M^e Mulsant ne discute pas, à cette audience, le fond du procès. Mais il fait remarquer que le Peuple s'est borné à raconter, sans commentaires exagérés, une affaire dont a eu s'occuper deux fois le bureau de l'assistance judiciaire. Le fait raconté est exact, précis, incontestable.

Le président du bureau de l'assistance judiciaire, M. Desgeorges, cité comme témoin par M. Gintzburger, a été obligé de le reconnaître.

C'est la meilleure preuve de la bonne foi du Peuple.

M^e Mulsant compare ensuite l'attitude du journal l'Eclairer, du plaignant Gintzburger et de son beau frère le Petit Lapin, et celle du journal le Peuple, pour lequel il voudrait atteindre M. J.-B. Soulier.

Depuis plus d'un an le Peuple de la Loire, hebdomadaire, paraît à Saint-Etienne, dit M^e Mulsant ; il n'a jamais été poursuivi. Son gérant, à l'encontre de celui de l'Eclairer, n'a jamais eu à s'asseoir sur les bancs des tribunaux. C'est le premier procès qu'on lui fait ! Et qui lui fait ce procès ?

Des confrères, ayant deux journaux à leur disposition, des journalistes, qui, eux, sont poursuivis à chaque instant !

En un mot, comme d'habitude M^e Mulsant a été éloquent, spirituel, substantiel, démontrant sans peine l'absurdité de ce procès, dont le but était cependant véritablement canaille puisqu'il consistait à tenter de tuer le Peuple.

**

Le jugement a été renvoyé à huitaine. Le second procès intenté par la Tribune au Peuple, a été renvoyé au 26 Octobre.

Le Procès Piger contre "l'Eclairer"

Après le premier procès du Peuple est revenu, lundi dernier, le procès Piger contre l'Eclairer pour entendre la plaidoirie de M^e Panosse Moutet, défenseur (!) de l'Eclairer et du Petit Lapin.

Al Palais de Justice, à Lyon, tout le monde rit quand l'on parle de M^e Panosse Moutet.

Il en sera bientôt de même au Palais de Justice de Saint-Etienne où maître Panosse Moutet avait révé de se tailler une popularité.

Ne connaissant rien de l'affaire, ayant à peine mis le nez dans le dossier que lui avait préparé le Petit Lapin, M^e Panosse Moutet se borne à faire l'apologie de Julien, de Montier, de Ledin, du Petit Lapin, etc., et à dire que Piger est un ambitieux, un déséquilibré, que son unique but a été, avec l'affaire de la fraude, de se tailler une vaste réclame de pur.

En un mot, il a été au-dessous de tout ! Et dire que le Petit Lapin comptait sur cette lumière, sur ce bec... de gaz, pour épater le populo !...

M^e Mulsant a répliqué, naturellement, à M^e Panosse Moutet.

Il n'a pas eu de peine à remettre les choses au point. Donnant libre cours à sa verve et à son esprit, il a de nouveau fait le procès des fraudeurs et provoqué les rires de tout l'auditoire.

Le Petit Lapin et M^e Panosse Moutet riaient aussi, mais ils riaient jaune.

Le jugement a été renvoyé à huitaine.

Un Mot

Pas plus que le déshonneur d'un journaliste ne peut atteindre tous les journalistes, la lâcheté d'un avocat, prostitué sa robe dans la crapulerie la plus vile, ne peut atteindre tous les avocats.

J'en demande pardon à tous les avocats — j'en ai connu beaucoup de très courtois et de parfaits galants hommes, dans mon existence — mais je tiens à dire que l'individu qui, sous le titre d'avocat, vient se faire le Barnum de la Lucullus à St-Etienne, est un drôle et un lâche, comme jamais on en a vu dans cette corporation, ayant plus que toute autre, cependant, conscience de la dignité et de l'honneur.

L'attitude goujatière de Moutet, lui a valu déjà des claques de la part d'un de ses confrères, M^e Boulou.

par tromperie, ils envoient malgré elles de malheureuses jeunes filles.

Tous les intéressés, tous les Travailleurs doivent agir pour amener la disparition de ces véritables tripotages, par la parole, il faut qu'une lutte soit engagée et ne cesse qu'à la disparition du dernier bureau de placement.

Pour arriver à ce but la Bourse du Travail de Lyon organise **plusieurs réunions** qui auront lieu dans sa grande salle, cours Morand, 39, à des heures différentes choisies pour faciliter les intéressés et leur permettre de pouvoir y assister.

La première réunion a eu lieu le **Jeu** 13 août, à 2 heures 1/2 du soir, avec le concours du citoyen BOUSQUET, boudanger, secrétaire de la Fédération de l'Alimentation. La seconde aura lieu ce soir, **Samedi 22 août, à 8 heures 1/2** pour tous les travailleurs. La troisième aura lieu **Jeu** 27 août, à minuit, pour les garçons de café et coiffeurs. — Toutes avec le concours des militants de la Bourse et des organisations ouvrières de Lyon.

Tous les intéressés en particulier, tous les Travailleurs en général, sont invités à ces réunions.

Au moment où la discussion sur les projets de suppression des Bureaux va de nouveau venir devant le Parlement, où ils attendent depuis des années, il importe que les Travailleurs fassent une fois de plus connaître leur volonté.

Pour la Bourse du Travail de Lyon,
LA COMMISSION.

ROANNE

Nos Municipaux : M. Augé

Agé de 50 ans. Au physique, personnage aussi laid que sa politique est louche. Veut cependant jouer au beau et sympathique garçon. Met des heures entières à faire sa toilette du matin.

Suppose que l'influence d'un homme dépend de la coupe de sa barbe : de là, les fréquentes variations dans la taille de ce qu'il considère comme un objet de popularité.

A l'allure, les manières et le caractère du félin. Le regard inquiet ne dénote plus l'outrecuidance d'autrefois. En somme, figure antipathique.

Depuis longtemps à la recherche d'une situation sociale, il a été tour à tour ouvrier charbon, marchand épicerie et restaurateur : a enfin trouvé — momentanément — dans la politique, ce qu'il cherchait.

Conseiller municipal pour la première fois en juin 1888, il alternait à cette époque du radicalisme du maire Auboyer, dont il n'a jamais eu l'honnêteté en tant que principes, au socialisme des citoyens Fouilland et Butty. Etait entre temps sous cette municipalité, conseiller délégué en remplacement du premier magistrat municipal.

Maire depuis mai 1896 ; a passé par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel politique : successivement radical, socialiste et révolutionnaire. Dans ses pérégrinations électorales, nait en campagne le collectivisme qu'il venait d'approuver en ville. En est aujourd'hui un irréductible adversaire.

De crainte de se compromettre, s'est bien gardé de venir au Parti ouvrier à l'époque de sa fondation ; n'y est venu que lorsque tout danger avait disparu et au moment opportun de donner suite à ses desseins ambitieux. — Ce seront encore longtemps les regrets du citoyen Butty et de ceux qui se sont faits ses parrains.

Affilié à la Franc-Maçonnerie, il en est ici le plus docile instrument. En tant que l'Agglomération Roannaise ; en compromettant des personnalités du Parti Ouvrier Français et en abaissant le socialisme au point où il est aujourd'hui, il n'a fait qu'obéir au mot d'ordre lancé depuis longtemps par toutes les Loges. Ce mot d'ordre est : « Sus au Parti Ouvrier Français », au Parti socialiste de France. Les personnalités compromises, le socialisme se relevant, le tueraient. » Comme un Achille moderne se croit invulnérable aux attaques de toutes sortes dirigées contre lui. Croirait également se commettre comme maire en déferant à la justice certaines mauvaises langues qui font circuler sur son compte des bruits d'une très grande gravité.

Despote à l'Hôtel de Ville, il a des exigences de potentat aux petits pieds vis-à-vis des salariés municipaux.

Quoiqu'il ait déclaré en pleine séance du Conseil, qu'en dehors de leur service, on n'a pas le droit de s'occuper de ce que font les employés de la mairie, il est très haineux vis-à-vis de ceux qui ne pensent pas comme lui.

La sollicitude pour les travailleurs des services de la ville — voirie et architecture — consiste à trouver qu'ils sont toujours payés trop cher.

Croit tenir son Conseil municipal dans ses mains ; voudrait en être le mentor le plus longtemps possible.

Illusion : Le temps, où à l'Hôtel de Ville et ailleurs il rendait des oracles est passé. Les révélations faites sur sa conduite et sur le gaspillage des finances de la ville lors de la visite ministérielle ont fortement ébranlé son prestige.

Et s'il a encore la confiance de quelques naïfs conseillers, ses collègues, qui vantent son habileté administrative, ainsi que celle d'un certain nombre d'électeurs abusés qui croient encore à sa sincérité politique, « Cela ne durera pas toujours. »

Encore la pension des vieillards !

Le journal de la municipalité du 14 juin ne tarissait pas en termes élogieux sur la décision qu'avait prise le Conseil à une grande majorité relative-ment à l'assistance aux vieillards : sous la forme d'assistance à domicile.

Les avantages, d'après cette feuille, offerts par cette décision sont de deux sortes : Élévation de la pension mensuelle portée de 12 à 15 francs ; augmentation du nombre des pensions porté de 360 à 370.

D'après une promesse qu'avait faite M. le maire à son conseil en réunion privée, cette délibération une fois prise, devait avoir son commencement d'application fin mai.

Nous sommes en août, et les intéressés

sont encore à attendre ce qui leur a été promis.

Et cependant le maintien de par l'autorité compétente des 4 centimes additionnels dont le produit de 15.100 francs doit être affecté à l'amélioration du service des pensions aux vieillards a été décidé.

Pourquoi ce retard ? Dans le *Peuple* de la Loire, nous posions la même question le 3 juillet dernier.

Toujours rien !

On a bien voulu faire croire, il y a un mois et demi, aux vieillards qui demandaient la cause de la non application de la décision prise, que le Préfet n'avait pas encore statué sur le cas, mais que la mensualité de juillet serait portée à 15 francs et que le nombre des assistés serait de 370.

En juillet comme en juin et en mai, on a menti !

Il y a des dettes plus pressantes à payer. Les délibérations municipales prises à l'égard des vieillards et invalides sont secondaires.

Ah ! s'il se fût agi de voter des fonds pour recevoir à nouveau un ministre, il y a longtemps que l'approbation préfectorale serait donnée !

M. Micon, dans la séance du 24 juillet dernier, voulant dégager sa responsabilité dans l'ajournement de la réalisation de l'emprunt destiné à la construction d'un asile de vieillards, a déclaré qu'étant absent le 7 mai, il n'approuvait pas le rapport de la commission des finances à propos de ses conclusions qui ont été votées à la séance de ce jour.

Il profite de la circonstance pour opposer au projet de création à l'hospice d'une salle de malades où seraient reçues les femmes âgées ou impotentes, celle de construction, à côté des bâtiments du hospice, d'une salle de convalescents, où seraient également reçus les vieillards qui n'ont pas besoin de soins constants.

M. le maire, dans la discussion avec son adjoint, n'a pas eu le dernier mot et, à bout d'arguments, a été obligé de conclure au renvoi devant la commission des finances du projet de M. Micon.

Ne sera-ce pas pour la fin du mois d'août un nouveau motif de retard pour assurer aux vieillards les décisions prises le 7 mai dernier ?

Cela se pourrait ! Quoiqu'il en soit, les membres de la majorité du Conseil qui ont voté avec M. le maire pour l'augmentation de la pension mensuelle, doivent lui demander des explications sur le retard que l'on a apporté jusqu'à aujourd'hui pour l'application de cette délibération.

Sinon, nous les considérons comme ses complices, et ils seront coupables, comme lui.

SIMPLIS.

Un.... virement de M. le Maire

Le 3 novembre 1900, M. le maire de Roanne Augé, fit venir à la mairie, bureau du service des eaux, un employé de la Ville et lui fit remettre un mandat de cinquante francs pour heures supplémentaires affectées à la surveillance de travaux au barrage.

L'employé reçut l'ordre d'acquitter le dit mandat signé Augé, maire, d'aller en toucher le montant à la caisse municipale et avec cette somme d'aller payer certains fournisseurs. L'employé exécuta l'ordre.

Le lendemain, un autre employé appelé de la même façon, acquitta et toucha à la caisse municipale un mandat de 100 francs, toujours pour heures supplémentaires.

Ce second employé avait mission avec les 100 francs d'aller payer une note chez un loueur de voitures, une autre note chez un grand épicerie roannais et une troisième note chez un charcutier de la rue du Lycée.

Ces différentes notes, que M. le maire de Roanne faisait ainsi solder, étaient affectées aux dépenses d'un banquet offert par lui à un certain nombre d'invités, conseillers ou autres, dans le pavillon du barrage de la Tache.

C'était quelque temps après son élection à l'Assemblée départementale et — il est bon de retenir ce détail — quelque temps après le blâme qui lui avait été infligé par l'Agglomération pour son attitude tzariste à la session d'août 1900 du Conseil général.

Offrir un banquet, c'est le droit de chacun, à condition que ce ne soit pas les contribuables qui payent.

M. le maire de Roanne démentira-t-il ce fait précis que nous avançons ?

S'il objectait que ce n'était pas un banquet qu'il offrait personnellement mais que c'était un repas affecté aux édiles venus aux barrages pour visiter certains travaux, nous répondrions :

1° Il n'y avait pas que des édiles ;

2° On a rien visité en fait que de travaux ;

3° Pour ces sortes de mission, il y a une commission et il eût été bien plus économique de la faire fonctionner ;

4° Les dépenses faites pour un déplacement justifié de conseillers, de tout ou partie du conseil, sont régulières où peuvent être régularisées par un vote du conseil.

Or, M. le Maire Augé a opéré un.... mettons violemment... en mettant sur le compte d'heures supplémentaires pour surveillance de travaux, des dépenses faites pour banqueter.

LES ABUS

Une Protestation

Nous recevons les lignes suivantes :

Saint-Etienne, le 9 août.

Nous nous adressons à l'urbanité dont vous faites preuve en toute circonstance dans votre estimé journal pour protester contre un acte malhonnête dont nous avons été victimes.

Dimanche passé, nous eûmes l'idée d'aller passer la journée au Grand-Bois. Au retour, comme nous nous disposions à prendre la voiture qui s'arrête au Bièvre et dont l'arrêt et le prix sont indiqués à l'auvergne du Grand-Bois, au moment de monter en voiture nous fûmes invités à payer, et comme nous avions vu les prix sur l'affiche : cinquante centimes pour le Bièvre, et un franc du Bièvre à Saint-Etienne, ne voulant aller que jusqu'au

Bièvre, nous offrîmes cinquante centimes chacun, mais le conducteur refusa sous le prétexte que si nous voulions descendre jusqu'à Saint-Etienne — nous étions huit personnes — il ne nous prendrait que dix francs au lieu de douze.

Cette attitude nous parut singulière et nous protestâmes en disant au conducteur, qui était M. Bayard, qu'il commettait là un criant abus.

Il ne voulut démentir en rien et, malgré tout notre droit, nous fûmes obligés de descendre à pied avec nos compagnes.

Nous demandons à l'administration compétente s'il n'est pas en son pouvoir de faire respecter aux voiturlers les tarifs admis par eux et affichés par leurs soins. Il serait temps qu'elle y mette ordre et que les voyageurs ne soient pas à la merci de gens qui cherchent à les exploiter en violant leurs propres tarifs.

Plusieurs lecteurs.

Crozier-Crapule qui se moque autant du socialisme et des socialistes qu'un poisson d'une pomme ou Ledin des sans-travail, n'a plus, pour alimenter ses colonnes, que des attaques et des inventions plus ou moins saugrenues contre Argaud et Delmorès.

Cet individu, qui a toute honte bue et qui ne représente que ses appétits, se trompe s'il croit que le *Peuple* va tomber dans son piège grossier en polémiquant sans cesse avec lui, c'est-à-dire avec le porte-drapeau de la police préfectorale et municipale.

Nous avons dit ce qu'il était : un caméléon, un saltimbanque, un policier, un agent salarié de défense de l'assiette au beurre.

Cela nous suffit pour le moment et nous n'avons que faire de polémique avec ce résidu de l'embourgeoisement Lucullus.

Qu'il s'occupe donc de se mettre d'accord avec Sagnol, qui le traite d'escroc et de maître-chanteur.

Qu'il nous dise aussi pourquoi, certain jour, il s'est engueulé avec Ledin, qui l'a mis à la porte de son cabinet ?

Qu'il nous dise enfin pourquoi Piger n'écrit pas dans son journal ou plutôt pourquoi les amis de Piger n'écrivent plus dans sa *Sauce sale*.

N. D. L. R.

VARIÉTÉ

BUDGET SENSATIONNEL

Recettes imprévues. Economies extraordinaires

Le ministre des finances, les commissions du budget du Sénat et de la Chambre, les représentants du peuple s'efforcent, depuis des années, à trouver des ressources nouvelles pour l'alimentation du budget de la France, sans charger les contribuables de nouveaux impôts.

Résultat : La peau ! Il faut cependant abouir. Dans ce but le journal *Le Sourire* a convoqué, samedi dernier, un petit groupe de citoyens un peu fatalistes — qui s'est mis à la recherche de ressources nouvelles.

La réunion à lieu au café des Aveugles. En voici le compte rendu, d'après le *Sourire* :

Président : M. Georges COURTELINE. Secrétaire : M. Henri BRISSON.

M. G. Courteline. — Je suis saisi de divers projets tendant à accroître les ressources de la France, sans augmenter les charges, les sales charges qui pèsent sur les contribuables...

M. Alphonse Allais. — Comme la morale me pèse sur l'estomac.

M. G. Courteline, très affable. — T. g... ! Allais. Je continue... Puis, non, je m'en f... après tout. La parole est à Adrien Vély. Vas-y.

M. Adrien Vély. — Messieurs, mon projet embêteira Saint-Gratien, mais, comme dit Courteline, je m'en f... !

M. G. Courteline. — Il en a de bonnes ! mois, je ne dis rien. Eh bien ! mon salut ! l'as pas la trouille !

M. A. Vély. — Je propose une taxe annuelle de 1 franc sur les palmes académiques et de 2 francs sur les rosettes de l'Instruction publique. Ce qui produira, rien qu'à Paris, un revenu de 2 millions 275 mille 327 francs et 50 centimes.

M. Charles Quinel. — Pourquoi 50 centimes ?

M. A. Vély. — Plus value résultant de la largeur du ruban de Marcel Leguay.

M. G. Courteline. — Pas de personnalité. Je trouve votre projet idiot.

M. A. Vély. — Moi aussi, mais j'ai la politesse de ne pas le dire.

M. G. Courteline. — A un autre.

M. Charles Quinel. — Oh ! le mien n'est pas bien fort, mais il est pratique. Il tend à éclairer et à chauffer les écoles communales à l'œil. D'où économie sur le budget de l'Instruction publique.

L'Homme qui Rit. — T'en as un œil !

M. Charles Quinel. — Les autos nous empestent avec leur pétrole, il est juste qu'ils offrent une compensation. Si les riches se nourrissent avec la sueur du peuple, les enfants s'éclaireront avec la sueur des moteurs. Des burettes recueilleront les gouttes de pétrole, et ces nombreuses gouttelettes rempliront des bidons qui seront mis à la disposition de M. Chaumié.

L'Homme qui Rit. — T'en as un blaire !

M. G. Courteline. — Toi, t'en as une geule ! — Arrivons au chauffage.

M. Charles Quinel. — Autre perception, sur les chevaux, celle-là. Au-dessous de leur queue, j'attache un récipient qui reçoit tout le crottin, dont je fais des boules, ou des briquettes, genre tourbe, et avec ça je chauffe les classes.

M. G. Courteline. — Et les balayeurs, qu'est-ce qu'ils f... ? Ils joueront à la manille. C'est imbécile.

M. Charles Quinel. — Comme toutes les choses simples.

M. Alphonse Allais. — Moi, messieurs, mon projet est plus compliqué. D'abord, il comporte douze cent vingt-sept articles, en vers...

L'Homme qui Rit. — T'en a des pieds !

M. Alphonse Allais. — Réfléchis, pesés et muris, en compagnie de notre excellent directeur Maurice Méry. N'étant pas orateur...

M. Georges Docquois. — Tant mieux !

M. Alphonse Allais. — Je vais lire...

M. G. Docquois. — Tant pis !

M. G. Courteline. — Ces interruptions

sont insupportables. J'invite Allais à être bref, et toi à nous f... la paix !

M. Alphonse Allais. — Je ne vous lirai qu'un résumé, réservant la primeur de nos vers au général André. La loi de deux ans votée, nous apportons au ministre de la Guerre le moyen de réduire d'un bon tiers son budget, sans diminuer d'une unité nos effectifs. Nous prenons pour l'armée une armée de 600.000 hommes, sur pied de paix, et au lieu de leur faire faire à tous la même chose durant vingt-quatre heures, nous ne les employons que pendant huit heures par jour. 1^{re} série, de 9 heures du soir à cinq heures du matin ; 2^e série, de cinq heures du matin à une heure de l'après-midi ; 3^e série, de une heure à 9 heures du soir. Total, vingt-quatre heures.

M. A. Vély. — Où est l'économie de vos 3 — 8 ?

M. Alphonse Allais. — De n'avoir besoin que de 200.000 lits, que de 200.000 gamelles, que de 200.000 grandes tennes, etc., etc.

M. Georges Docquois, raillant. — Que de 200.000 fusils !

M. Charles Quinel. — Un fusil pour trois ! Boum !

M. Alphonse Allais. — Est-ce que chaque artiller à son canon ? Il est constaté que chaque homme n'utilise pas son fusil plus de cinq heures par jour. Eh bien, avec notre système, le fusil servira trois fois cinq heures, c'est-à-dire quinze heures, et il n'en sera pas plus malade pour cela. A part la petite tenue dont on dotera chaque homme...

M. Charles Quinel. — Et encore, sera-ce bien utile ?

M. Alphonse Allais. — En effet, puisque 200.000 hommes seront couchés, 400.000 suffiraient. Ça fera l'objet d'un amendement.

M. Georges Docquois. — Il faudra cependant 600.000 fusils, sur le pied de guerre ?

M. Alphonse Allais. — Naïf poète ! D'abord, notre projet ne vise que le pied de Paix ; mais, à l'auteur du *Cocu grammarien*, je répondrai, cependant que nos 600.000 hommes forment trois lignes de 200.000 hommes, d'où ce dilemme : ou la première ligne est tuée, dans ce cas elle n'a pas besoin de ses fusils, et la seconde ligne en hérite ; ou elle est victorieuse, alors la deuxième ligne n'a qu'à rester au café, et la troisième ligne au pieu.

L'Homme qui rit. — J'en pleure !

M. G. Courteline. — Ce projet est encore plus bête que les autres. J'en demande le renvoi à la Chambre des députés.

Cette proposition est adoptée. La séance est levée.

Le Sténographe,

CLIC-GLAC.

LA TOILETTE DE THÉRÈSE

La prison de Mme Humbert. La grande Thérèse marche de long en large en réclant des fragments de son plaidoyer. Puis elle s'arrête, l'œil brillant, les joues rouges, satisfaite d'elle-même.

— Allons ! Je crois que je les tiens ! Mais ma parole souffrira-t-elle pour charmer mes juges ? Ils sont fichus de se méfier. Il faudrait, pour une fois, que je redevienne femme...

La porte de la cellule s'ouvre pour livrer passage à un géolier.

— Madame, c'est le tailleur pour dames.

— Enfin ! Faites entrer.

Parait le tailleur, très obséquieux, le crayon à l'oreille, le carnet à la main.

— Madame et illustre cliente, M. le président Bonnet m'a fait part de votre désir de me commander un costume pour cour d'assises. Excellente idée, très neuve et bien parisienne. J'espère que cela viendra à la mode cette année. Le costume pour cour d'assises ne peut manquer d'être très recherché, particulièrement dans les salons de la haute banque...

— Bref, qu'avez-vous à me proposer ?

— Voulez-vous, telle madame Dieulafoy, vous habiller en homme ?

— Pourquoi faire ?

— Je croyais que vous aviez toujours porté les culottes. Que diriez-vous donc de ce petit boléro, en souvenir de votre voyage en Espagne ?

— Ce boléro a trop l'air d'une veste.

— Alors, fiez-vous à moi : je vous composerai un délicieux corsage de dentelles qui laissera voir...

— Quoi donc ?

— La peau.

— Et quelles chaussures ?

— Des bottes.

— De gendarmes ?

— De sept lieues !

— Une chemise ?

— D'avocat.

— Des bas ?

— Et des hauts... Des hauts et des bas.

Il faut se conformer aux habitudes des clients.

— Le chapeau ?

— Un panama.

— Ah ! oui, comme Frédéric !

— Le grand ?

— Non, le petit, mon mari, enfin ! Mais ne craignez-vous pas que le panama ne rappelle certains tripotages...

— A moins que... Oui : j'y ajouterai une plume. Ce sera plus gai.

— Oui, mais on croira que ça vous aide à voler. Si j'étais vous, madame, je me rattraperais sur la cravate.

— Ah ! comment la voyez-vous ?

— De commandeur.

Thérèse Humbert, songeuse :

— Le fait est... qu'ils me doivent bien ça !

Mots de la fin :

Un mot véritablement touchant de Pio Centra, le fidèle valet de chambre de Léon XIII.

C'était deux jours avant la fin. Le pape reposait inerte sur son lit.

Le cardinal Rampolla s'approche du pape et, le regardant longuement, il dit :

— C'est vraiment extraordinaire qu'il soit encore vivant.

— Que voulez-vous ! répond Pio Centra tout en larmes, il n'a même plus la force de mourir !

Voilà des choses qu'on n'invente pas.

Prime exceptionnelle

A la suite d'un traité avec une importante maison d'édition, à partir d'aujourd'hui 15 août, nous rembourserons le prix de leur abonnement à tous nos nouveaux abonnés d'un an, ou Ouvrages de librairie.

L'abonnement est de six francs. Nous remettons donc pour six francs de livres.

Nos lecteurs auront un abonnement absolument gratuit, tout en se procurant des ouvrages très intéressants, dont nous donnerons la liste.

A VENDRE PAS CHER

Superbe Dictionnaire Lachâtre, en deux volumes reliés et en bon état. S'adresser au bureau du journal.

CHEMINS DE FER DE

Paris à Lyon et à la Méditerranée

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P. L. M. — Il est délivré, toute l'année, dans toutes les gares du réseau P. L. M., des carnets individuels ou de famille, pour effectuer sur ce réseau, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre pour les carnets collectifs, 50 %, du tarif général. La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1.500 kil. ; 45 jours de 1.501 à 3.000 kil.

IMPRIMERIE SPÉCIALE DU "PEUPLE"

Adresser les Commandes aux Bureaux du Journal



EMPLATRE BARBERON

NOTICE

Les succès obtenus par l'emploi des emplâtres dans la plupart des maladies expliquent le grand nombre de personnes qui ont recours à ce moyen préservatif et curatif.

Qu'il nous soit donc permis de rappeler ici ce qu'écrivait le docteur Jules Petit dans la *Gazette des Hôpitaux* du 8 mai 1860. Cela est toujours vrai. « Lorsque deux actes physiologiques et pathologiques d'une certaine valeur viennent à s'exercer en même temps, le plus puissant atténue l'autre. C'est ainsi qu'on explique le célèbre aphorisme d'Hippocrate : *Duobus laboribus simul obortis non in eodem loco vehementior obscurat alterum*. Sur ce principe a été fondée la médication transpositive, qui, comme on le sait, consiste dans le déplacement d'une irritation fixée sur un organe important de la vie, au moyen d'une fluxion thérapeutique établie sur un point quelconque de l'économie. Les principaux agents auxquels on a recours dans ces circonstances sont les emplâtres. »

Pour éviter les contrefaçons, exiger la signature en trois couleurs : vert, rouge et bleu. --

PRIX : 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr. 50. Pour les enfants : 0 fr. 60

Il y a cent ans, l'ingénieux mécanisme de cette méthode si efficace était à peine soupçonné encore, et les médecins attendaient en quelque sorte à la dernière extrémité pour conseiller l'emploi des dérivatifs externes. Heureusement il n'en est plus de même aujourd'hui, et personne n'ignore que dans les bronchites graves et rebelles, les pleurésies, les pneumonies, les affections du cœur, les hydropisies, les rhumatismes, les points douloureux, les maladies des viscères abdominaux, les lésions du système nerveux, central ou périphérique, les révulsifs externes rendent de très grands services. Nous ne pouvons que conseiller l'emploi de ceux qui n'ont aucune action irritante, et, dans ce cas, **L'EMPLATRE BARBERON**, préparé avec la résine cuite de sapin de Norvège se place au premier rang.

DEMANDEZ PARTOUT LA CÉLÈBRE ARQUEBUSE DE SAINT-SAVIN

Reconnue la meilleure, la plus ancienne et la seule véritable marque d'arquebuse. Préparée avec les plantes aromatiques du Mont-Pilat, selon la formule du merveilleux guérisseur SAINT-SAVIN, bienfaiteur de l'humanité. Vulnérinaire recommandé, d'une efficacité reconnue et toute exceptionnelle.

INDISPENSABLE DANS TOUTES LES FAMILLES, aux Travailleurs des champs, des usines et des mines, aux cyclistes, touristes et voyageurs. — Hygiénique, aromatique, excitante et stimulante.

Ce précieux vulnérinaire ne fait pas de miracles, de même qu'il n'a nul besoin du patronage de soi-disant sommités médicales ou vétérinaires pour se recommander à l'attention du public, ses propriétés sont suffisamment connues.

Il s'emploie avec succès à l'usage externe pour toutes blessures, foulures, luxations, coups, contusions, chutes, écorchures, après les longues marches, contre les échauffements des pieds et irritations de la peau.

A l'usage interne l'Arquebuse de Saint-Savin est souveraine pour remettre des émotions, défaillances, évanouissements et des fatigues. Par ses qualités bienfaisantes, elle devient chaque jour aussi célèbre que Saint-Savin lui-même.

C'est avec des plantes récoltées dans le pays où a vécu le célèbre guérisseur qu'est composée l'Arquebuse de Saint-Savin.

De tous temps, les paysans du Velay, du Jaray, du Forez sont venus à Saint-Savin pour y chercher des plantes vulnérinaires.

M. J.-B. Galley, ancien député, dans sa savante étude historique, qui décrit avec tant de poésie, de pittoresque et de précision la vie des habitants de notre région à la veille de la Révolution française, dit ceci :

« L'un des pèlerinages les plus ponctuellement suivis, était, est encore celui de la petite chapelle de Saint-Savin, sur l'un des contreforts du Pilat, au dessous des Trois-Dents. »

« Depuis au moins le XIV^e siècle, le lundi de Pentecôte, on va entendre là une messe qui préserve les étables des épizooties. »

« La prière catholique est doublée en cette circonstance d'une autre précaution : on rapporte de cette montagne une herbe de Saint-Savin. »

Ainsi donc nos ancêtres reconnaissaient aux plantes récoltées dans la contrée de Saint-Savin, des propriétés bienfaisantes au suprême degré. La réputation du pèlerinage ne s'est maintenue à travers les siècles que grâce aux effets de ces plantes.

On trouve l'Arquebuse de Saint-Savin dans toutes les bonnes maisons et principales épiceries. — L'Esiger

Prix de vente : le litre, 4 fr.; le 1/2 litre, 2 fr. 25

La distillerie de Saint-Savin vient de mettre en vente un coquet flacon de poche dit flacon, muni d'un bouchon compte-gouttes à fermeture automatique indispensable à tous, notamment aux cyclistes, touristes et voyageurs. Le demander partout. PRIX : 60 centimes.

Pour la vente en gros, s'adresser à M. J. BANCEL, Distillateur-Spécialiste, Chevalier du Mérite Agricole

MERLE, LAMBERT & LARGERON, Successeurs, 19, rue d'Annonay, 32, rue Voltaire, SAINT-ETIENNE

Le meilleur moyen de soutenir le journal et de le propager, c'est de contracter et de faire contracter par nos amis ou connaissances un abonnement d'un an au moins.

BULLETIN D'ABONNEMENT



Je soussigné

demeurant

déclare souscrire un abonnement d _____ au Peuple, à partir du

(Signature)

Remplir ce bulletin et l'adresser à M. le Directeur du Peuple Pour éviter les frais de recouvrement, y joindre un mandat-poste.

CLINIQUE du D^r VIARD

13, Rue de Paris, 13

au deuxième étage, dans la cour

Exclusivement créée pour la classe ouvrière et les employés peu aisés de St-Etienne et de ses environs.

Consultations : Tous les Matins, de 8 heures à 10 heures.

Les Dimanches et Fêtes jusqu'à midi consacrés aux ouvriers et ouvrières retenus à l'atelier dans la semaine.

Traitement de toutes les Maladies

Spécialement :

des maladies des femmes, des enfants et des maladies de la peau et syphilitiques.

Vaporisations et Douches locales

NOTA. — La Clinique du Docteur est absolument indépendante de son Cabinet.

CLINIQUE au deuxième étage, dans la cour (Classe ouvrière et indigents) : tous les matins, de 8 à 10 h.

CABINET au premier étage, sur la rue : Classe aisée (Commerçants, etc., etc.), tous les jours, de 2 heures à 4 heures. — Médecine Générale et maladies des Femmes.

De 8 à 9 heures du soir : Maladies spéciales.

Ameublements de tous Styles. Sièges et Tentures. Bronzes et Terres-Cuites, Travaux d'Art. Cheminées Boisées, etc. **PONCET Aîné**, Tapisier-Décorateur, 12, rue de l'Hôpital et rue Gambetta, 18, Ateliers : rue Fontainebleau Saint-Etienne.

Magasin spécial de Meubles et Tentures en location. Banquettes, Portières et Tapis pour Bais et Soirées.

Plans, Croquis et Devis sur demande. Saint-Etienne, médaille d'argent. Naples, médaille d'or.

CONSTRUCTION DE CYCLES M. BOUTEYRE

Mécanicien à la Terrasse (maison Rey) SAINT-ETIENNE (Loire)

TRAVAUX DE PRÉCISION

Spécialité pour Cycles de course

Réparations en tous Genres

CAFÉ DE LA SOURCE

G. BARBIER

14, Rue Praire

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

Tripes à la Mode de Caen

PRIX DES PLUS MODÉRÉS

CAFÉ DES VILLAS Louis Garnier, propriétaire, 104, cours Fauriel, Saint-Etienne. Vins du Beaujolais, consommations de premier choix. Casse-croûte. On prend des pensionnaires.

CORDONNERIE B. Besset, 120, rue Garibaldi, Lyon. — Se REPARATIONS recommande tout particulièrement aux camarades socialistes et syndiqués.

Vins en gros Beaujolais, lyonnais, côtes du Rhône, midi, etc., etc. **BOUDRAS FILS**, rue Jeanne-d'Arc, à SAINT-CHAMOND. Livraison à domicile pour toutes quantités. Bonnes conditions de paiement.

Anthracites Charbons de toute provenance. **Jules REVOL**, entrepositaire, rue des Forges, 27, St-Etienne. et Agglomérés Livraison à domicile pour toutes quantités.

Boîtes aux commandes : Place de l'Hôtel-de-Ville, 3; rue Michelet, 63; place Jacquard, 13.

Imprimerie, reliure BUTTY, rue Ste-Elisabeth, ROANNE Travaux en tous genres aux meilleures conditions. Exécution rapide et soignée.

Café Bourchet 115, cours Lafayette, à LYON. Réunion des Camarades socialistes. Siège du Comité central socialiste révolutionnaire. Consommations de première qualité.

Gordonnerie en tous genres. **FAURE**, place Sainte-Barbe, 19, à Saint-Etienne. Livraison rapide. Travail soigné. Prix modérés.

Café Argaud angle des rues de Lodi et Gérard, à ST-ETIENNE. Rendez-vous des Camarades. Consommations de premier choix.

Bouillon du Grand-Moulin 8 — Rue du Grand-Moulin — 8 **MENABE** SAINT-ETIENNE

Repas à 1 fr. 50, 2 fr., 3 fr. et au-dessus. — Service à la carte à toute heure — Bonnes consommations.

Nous recommandons le **Bouillon du Grand-Moulin** à tous les camarades de passage à Saint-Etienne.

Près la place Chavanelle 29, Rue du Chambon, 29 Près la place Chavanelle

Ouverture d'un Magasin de Détail dans la Fabrique

CORDONNERIE FRANÇAISE

Il manquait à Saint-Etienne une GRANDE MAISON DE CORDONNERIE spécialement organisée pour les besoins de la Population travailleuse ou l'ouvrier, l'employé aussi bien que l'artisan des campagnes puissent trouver tous les genres de chaussures à des conditions de qualité et de prix défiant toute concurrence.

Frappée de cette situation et voulant éviter les risques de pertes que la vente en gros fait toujours courir, la CORDONNERIE FRANÇAISE a décidé de créer dans sa fabrique même, c'est-à-dire sans frais généraux, un magasin pour la vente directe au consommateur des produits de sa fabrication.

Basée sur le système qui a fait l'immense succès des Grandes Cordonneries à Paris, Lyon et autres villes importantes, la Cordonnerie Française aura pour principe absolu de vendre en détail au prix de fabrique et de supprimer tout intermédiaire entre le fabricant et le consommateur, afin d'arriver à faire un chiffre sans courir aucun risque.

Pour atteindre ce but trois moyens principaux sont employés par la Cordonnerie Française :

1^{re} La réduction au minimum de tous les frais généraux ;

2^{re} La suppression des risques de pertes par la vente exclusivement au comptant ;

3^{re} La vente à prix fixe. Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.

A la Cordonnerie Française pas de frais inutiles, là il n'y a ni tentures, ni glaces, ni dorures ! On ne fait pas de crédit, donc jamais de pertes ! Voilà pourquoi on peut vendre bon et bon marché.

Chaussez-vous à la CORDONNERIE FRANÇAISE, vous économiserez 30 0/0

29, Rue du Chambon, 29

SUCCURSALES

Le Soleil, 48, grande rue du Soleil, 48. Grand-Croix, 46, rue de Lyon, 46. Feurs, 2, rue d'Urté, 2.

Chambon-Fougères, 24, rue Gambetta. Rive-de-Gier, 43, rue de Lyon, 43. Saint-Galmier, 11, rue Nationale, 11.

Firminy, 4, rue du Marché, 4. Monbrison, 47, rue Tupinerie, 47. Chazelles-s-Lyon, r. la Gare (angle rue Papillon).

Pour faciliter les acheteurs des environs, la Cordonnerie Française installe des succursales aux adresses ci-dessus.

Les prix vendus dans ces succursales seront les mêmes que ceux de la Fabrique

ENTREPOT DE BIÈRES Fabrique de Limonade

J.-B. GRAS 66, r. d'Annonay, ST-ETIENNE

ANTHRACITE

Livré au Détail par 100 kilos

La Maison facilite les groupes de consommateurs qui désirent prendre un wagon complet pour se le partager

DÉMÉNAGEMENT de MÉTIERS Camionnage en tous genres

FABRIQUE DE GRANDES LIQUEURS

Hygiéniques, végétales et bienfaisantes

JALLON & BONNARD

23, rue Marengo, et 12, rue St-Honoré. - ST-ETIENNE

Buvez et Offrez à vos Amis, ses PRODUITS RECOMMANDÉS

La Menthe des Familles L'Élixir Végétal des Sept-Pins

Liqueur superfine digestive et rafraîchissante Grande Liqueur de dessert

ABSINTHE, CITRONNADE, CASSIS, QUINA, GENTIANE

et Liqueurs supérieures de toutes sortes

DEPOT GÉNÉRAL DES PRODUITS DU PATRONAGE

VINS EN GROS ET SPIRITUEUX

SPÉCIALITÉ DE QUINA

RANG Aîné

44 et 46, rue Désirée, SAINT-ETIENNE